



**Green
Development
Advocates**

For a Green Congo Basin



RAPPORT BI-ANNUEL

2019-2020

Table des matières

Avant propos	3
A propos de GDA	4
Faits saillants des deux dernières années	5
I. Promotion de la Foresterie communautaire comme Approche de sécurisation des droits fonciers et forestiers des communautés locales et autochtones	5
II. La campagne de plaidoyer pour une meilleure prise en compte des droits des communautés riveraines dans la construction du barrage de Natchigal	7
La campagne contre la conversion des forêts au Cameroun	9
I. Campagne contre l'installation anarchique des agro industries	9
II. Réflexion sur les pandémies émergentes et conversion des forêts au Cameroun : quels enjeux ?	10
Appui la protection et la promotion de la culture des Peuples Autochtones	11
I. Accès des communautés locales et autochtones aux produits forestiers non-ligneux (PFNL)	11
II. Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'action d'élevage spécifique pour les peuples autochtones Baka dans le Département du Haut-Nyong, Région de l'Est	11
Contribution à la révision des grilles de légalité de l'APV FLEGT	12
La dynamique interne de GDA	13
Partenariats	14

Avant propos



Les deux dernières années (2019-2020) ont vu le travail de GDA se renforcer et s'intensifier auprès des cibles. Il ne fait aucun doute que l'organisation a grandi en notoriété et en efficacité.

De façon globale, nos activités ont tourné autour de la sécurisation des espaces coutumiers des populations riveraines des agro-industries, la campagne contre la conversion des terres au Cameroun qui a pris de l'ampleur tandis que la loi forestière dont la révision a été engagée en 2008 reste toujours attendue, le Cameroun ayant pris un certain nombre d'engagements au niveau national et international pour réduire la déforestation et la dégradation des forêts. Nous avons également travaillé pour une meilleure prise en compte des droits des communautés riveraines dans la construction du barrage de Nachtigal.

Sur la plan organisationnel GDA a enrichi ses outils de fonctionnement à travers l'élaboration et l'adoption d'un Code Ethique et de Déontologie Professionnelle, d'une Politique Genre qui s'ajoute au Manuel de Procédures Administrative et Financière déjà existant. Également dans son souci d'améliorer sa communication, un site web (www.gdacamaroon.org) a été créé et est fonctionnel.

Nous exprimons notre profonde gratitude à tous nos partenaires techniques et financiers dont les contributions/soutiens ont contribué à la réussite de nos efforts, et qui nous conforte et nous interpelle à davantage d'ardeur au travail pour la protection de l'environnement et l'amélioration de la qualité de vie des populations autochtones et locales. Notre gratitude va également aux populations avec lesquelles nous travaillons, pour nous avoir permis de partager leur quotidien, et, enfin, à cette jeune et dynamique équipe engagée et dévouée qui se bat tous les jours pour que GDA remplisse les missions qu'elle s'est fixée.

Aristide Chacgom
Coordonnateur

A propos de GDA

Qui sommes-nous?

Green Development Advocates (GDA) est une Organisation de la Société Civile (OSC) de droit camerounais, créée en 2009 par un groupe multidisciplinaire d'anciens cadres des ONG œuvrant dans le même secteur d'activité. Elle a été légalisée le 30 juin 2011 et œuvre pour un développement respectueux des exigences sociales et environnementales.

Notre mission

Contribuer au développement durable des forêts tropicales africaines dans le respect des cultures, des droits, des intérêts et des besoins des peuples africains avec une attention particulière portée aux peuples autochtones de la forêt.

Que visons-nous?

- 1 Promouvoir la bonne gouvernance environnementale ;
- 2 Intégrer la prise en compte de l'environnement dans les initiatives locales de développement et dans les politiques des acteurs modernes (Etats, Agences d'aide, secteur privé, etc.) ;
- 3 Mettre à la disposition de la population surtout démunie et vulnérable des services de justice alternative, assistance juridique, défense et protection des droits socio-économiques des citoyens) ;
- 4 Renforcer les capacités des acteurs des secteurs de la société civile en matière de protection de l'environnement et de défense des droits ;
- 5 Apporter aux peuples autochtones et autres populations menacés un appui à une autopromotion respectueuse de leur environnement et de leur culture ;
- 6 Informer, éduquer et sensibiliser sur les questions liées à l'environnement et aux droits de l'homme ;
- 7 Contribuer à la gestion durable des ressources naturelles et à la lutte contre le changement climatique ;
- 8 Promouvoir la prise en compte du genre et des minorités dans la mise en œuvre des politiques et programmes de développement.

Faits saillants des deux dernières années

I. Promotion de la foresterie communautaire comme approche de sécurisation des droits fonciers et forestiers des communautés locales et autochtones

Dans l'optique de contribuer à la sécurisation des droits des communautés locales autour des agro industries dont le nombre va croissant au Cameroun, GDA a entrepris de promouvoir la foresterie communautaire comme outil de sécurisation des droits fonciers et forestiers des communautés locales et autochtones. A cet effet, nous avons entrepris des discussions d'une part avec les communautés de Nseppe Elog-Ngango, Mbana, Okokong et Bikegle dans l'arrondissement de Muanko, et d'autre part les chefs de l'Arrondissement de Dibombari.

Les populations de Nseppe Elog-Ngango, Mbana, Okokong et Bikegle disposent de portions de forêt qui sont convoitées par la SAFACAM et la SOCAPALM qui souhaitent étendre leurs plantations. Grâce au partenariat stratégique avec le SYNAPARCAM nous avons effectué plusieurs missions dans ces villages au cours desquelles nous avons discuté des options de sécurisation de l'espace communautaire présent dans le cadre légal et législatif du Cameroun, avec un accent sur la forêt communautaire. Les échanges ont également porté sur la rétrocession des espaces occupés par la SAFACAM, terres jadis occupées par leurs ancêtres. Ces communautés très intéressées par le concept de forêt communautaire nous ont sollicité pour les accompagner dans ce cadre pour sécuriser leur espace traditionnel, et aussi les soutenir dans le plaidoyer pour la rétrocession.

Les études de faisabilité réalisées par GDA pour la création d'une forêt communautaire à Nseppe Elog-Ngango ont révélé que 2500 hectares de forêt ont été attribués pour une période de trois ans à une société d'exploitation - Nzama et Fils - par le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) en tant que vente de coupe sur pied en 2018, et ce sans le consentement et la consultation de la communauté. Les discussions et les recherches

menées par celle-ci ont montré qu'elle possède une forêt limitée sur laquelle elle peut créer une forêt communautaire, ce qui a finalement incité la communauté à écrire une lettre au Ministre des Forêts et de la Faune, demandant la rétrocession de leur forêt pour créer une forêt communautaire. Nous sommes entrés en contact avec le Directeur des Forêts Communautaires du MINFOF dans le cadre d'une rencontre formelle au cours de laquelle nous avons pu évoquer notre intention d'accompagner certaines communautés de l'arrondissement de Mouanko dans la création d'une forêt communautaire. Une initiative qui a suscité les encouragements et le soutien du Sous-Directeur de la Foresterie communautaire M. Koung Roger pour qui *«le processus de création d'une forêt communautaire est ouvert»*. Il a poursuivi : *«N'hésitez pas à revenir me voir chaque fois que vous avez besoin d'aide. Il est de mon devoir et de mon obligation d'accueillir et de faciliter la création»*.

Pour les villages Mbana, Bikegle, Okokong qui partagent une même forêt, plusieurs activités ont été menées parmi lesquelles l'information et la formation des communautés à la procédure de création des forêts communautaires, et l'analyse socioéconomique à travers l'outil de cartographie participative. Ce processus a contribué à renforcer les liens et la collaboration entre les trois (03) quartiers qui composent la communauté par l'institutionnalisation des réunions mensuelles pendant lesquelles les populations discutent de la forêt communautaire et des autres problèmes qui touchent le village. Selon le Chef du village Sa Majesté NKONE Alloys *«depuis que le processus de création d'une forêt communautaire a commencé dans ma communauté, j'ai vu mon peuple participer activement à des questions qui concernent la forêt en particulier et la communauté en général»*.

Grâce à la carte au sol, nous avons fait l'analyse socio-économique au sein de la communauté qui nous a permis d'identifier les principales activités économiques et sociales menées au sein de la communauté mais surtout de renforcer la connaissance de ces derniers sur leurs ressources et leurs espaces coutumiers. «Nous n'avions jamais réalisé de cartographie participative dans notre communauté auparavant et l'expérience a été très excitante et riche» déclare Mbongo François, un jeune du village. Une dame ZOA Thérèse indique : *«Malgré le fait que j'ai été hors du village pendant un certain temps, je n'ai jamais participé ou entendu dire que la communauté Mbana ait jamais mené une telle activité auparavant - c'est la première fois».*

Une étape importante du processus de création d'une forêt communautaire est la création d'une entité juridique qui portera le processus pour le compte de la communauté. Grâce au coaching

de GDA, la communauté de Mbana a pu concevoir, produire et compiler les documents nécessaires à la création d'une entité juridique inclusive regroupant les 03 villages, ainsi que toutes les couches sociales regroupées dans le cadre de l'Association de Développement Mbana, Bikegle, Okokong (ADEMBO) dont le récépissé de déclaration a été signé le 23 novembre 2020 par le Préfet de la Sanaga Maritime.

«Je remercie infiniment GDA et ses partenaires parce que depuis qu'ils ont commencé à nous accompagner pour sécuriser nos terres, ils n'ont jamais manqué à leurs promesses, le processus est prometteur et nous demandons à la GDA de ne pas nous laisser à mi-chemin.» Nkwele Oscar, Secrétaire Général de l'ADEMBO.

Cette activité doit continuer en 2021 à Mbana mais aussi s'étendre à d'autres villages riverains des agro industries, nous en avons pris l'engagement auprès des populations.



II. La campagne de plaidoyer pour une meilleure prise en compte des droits des communautés riveraines dans la construction du barrage de Nachtigal



Dans le cadre de la construction du barrage hydroélectrique de Natchigal la plateforme IFI Synergy¹ donc GDA assure le secrétariat est très préoccupée des conséquences socio-environnementales générées par la mise œuvre de la construction du barrage de Nachtigal, notamment la faible consultation, l'insuffisance des indemnisations, la non prise en compte de l'aspect climat dans l'étude d'impact environnemental et social, etc. Il s'est donc avéré nécessaire de suivre la construction de ce barrage et de soutenir les communautés autour des zones de construction en documentant les impacts du projet et en renforçant leur capacité sur les sauvegardes et l'utilisation des mécanismes de plainte des bailleurs de fonds partenaires du projet pour demander réparation. Dans ce sens, 18 communautés affectées par la construction du barrage de Nachtigal ont été identifiées à savoir :

- Ndokoa, Ndji situés sur la zone de la centrale,
- Olembe, Obalon Center, Emana Batchenga, Mebassa, Otibili, Nachtigal, Nalassi, Emana Bedjacda, Elon, Pamnassi et Nkolmekok, Elomzock, Minkama III, Minkama I et Mekas situées sur la zone du passage de la ligne de transport élec-

trique.

Les descentes de terrain effectuées nous ont permis de créer un climat de confiance au sein de ces communautés ce qui nous a donné une meilleure compréhension des activités que celles-ci menaient avant la construction du barrage (sable, pêche, maraîcher, rites traditionnels, agriculture) ainsi que des difficultés qu'elles rencontrent depuis le début de la construction du barrage Nachtigal. « Ils n'entrent plus dans l'eau pour pêcher, chercher du sable et n'ont pas été reconvertis vers d'autres métiers. Par conséquent, les enfants ne partent pas à l'école et les femmes fuient le mariage, le chômage est croissant car le sable et la pêche étaient leurs principales activités source de revenus » déclare Ekassi OLOUA sableur de la localité.

¹ IFI Synergy Cameroon, a été créé en 2015. Son objectif est d'influencer les politiques et les pratiques liées à l'extraction des ressources naturelles qui ont des impacts sociaux et environnementaux négatifs, en ciblant les sources de fonds et d'investissements, y compris les Institutions Financières Internationales (IFI), les agences de crédit à l'exportation et d'autres flux financiers.

Le processus de consultation de la NHPC et les promesses de l'entreprise vis-à-vis des communautés pour faire face aux impacts socio-environnementaux et l'état de mise œuvre du plan de réinstallation, et du plan de restauration des moyens de subsistances qui restent faibles car la plupart des pêcheurs, sableurs et mareyeurs attendent toujours leur indemnisation, malgré que les travaux de construction du barrage aient débuté depuis 2018.

Au regard des multiples réclamations des communautés, ces descentes nous ont permis d'initier des formations sur les sauvegardes sociales et environnementales des différents bailleurs, ainsi que leurs mécanismes de règlements de différends. Ce qui a redonné de l'espoir aux communautés, désormais conscientes de que leurs revendications peuvent être soumises aux banques partenaires des projets et trouver des solutions, ce qu'ils ignoraient. Pour Papa Pierre Secrétaire Général de l'association des pêcheurs, « c'est la première fois qu'une ONG se dirige vers nous et nous explique que nos revendications peuvent être solutionnées si nous rédigeons et déposons des plaintes auprès des IFI partenaires du projet ». Ce qui les a motivés à mettre à notre disposition des requêtes qu'elles avaient adressé à la NHPC et qui n'avaient pas reçu de réponse.

Ainsi, une correspondance a été adressée aux différentes banques partenaires du barrage Nachtigal (La Banque Néerlandaise de Développement (FMO), la Banque Mondiale (BM), la Banque Africaines de Développement (BAD), Société Générale, Standard Chartered Bank, etc.) avec copie à la NHPC qui est l'entreprise chargée de la construction du barrage de Nachtigal pour avoir des éclaircies au regard des difficultés rencontrées par les communautés riveraines. Ces initiatives ont poussé la NHPC à adresser à ses partenaires financiers un bilan de la mise en œuvre des actions sociales et environnementales entreprises avec les riverains du barrage. La NHPC a également convié l'équipe de IFI Synergy Group à une réunion dans leur Direction Générale avec le staff de la Direction environnement et sociale. C'était leur premier contact avec la société civile depuis le début des travaux de construction du barrage. Au cours de cette rencontre, nous avons présenté les réclamations

des communautés et formulé des propositions afin de résoudre les réclamations des communautés. Grâce à ces actions, la NHPC a engagé le paiement d'une partie des indemnisations des sableurs de la zone verte à concurrence de 70% de la somme totale pour ceux qui y avaient des projets.

Ce travail de dénonciation du non-respect des droits des communautés dans la construction du barrage Nachtigal nous a permis d'avoir des partenariats stratégiques d'une part avec Both End grâce à son carnet d'adresse au plan international dans les banques, ce qui nous a permis de rédiger et d'envoyer auprès de ces banques les réclamations des communautés autour de la construction du barrage, et, d'autre part, avec Bank Track, le partenariat nous a permis la création d'un profil douteux² du barrage Nachtigal qui résume les impacts de la construction du barrage de Nachtigal, les revendications des communautés, les initiatives engagées par les communautés pour revendiquer et les souhaits des communautés.

Également nous avons contribué à l'étude de cas sur la construction du barrage Nachtigal au regard des principes de l'Equateur³.

Aussi, nous avons pu adhérer à coalition des droits humains dans le développement donc le rôle est de porter à l'international la voix des communautés.

Les communautés pendant nos descentes de terrain ont soulevé de nombreux problèmes auxquels elles sont confrontées avec la construction du barrage, en particulier une compensation sous-estimée, une réinstallation involontaire et forcée, l'absence de consultation préalable, l'inexistence des activités alternatives pour les pêcheurs, les sableurs et les mareyeuses. Des discussions seront poursuivies avec elles pour mieux documenter les impacts de ce projet et les former à la formulation des plaintes et aux procédures pour saisir les instances de règlement des différends des principaux bailleurs.

² Pour voir le profil douteux suivre le lien suivant : https://www.banktrack.org/project/nachtigal_hydropower_plant#_

³ Pour voir l'étude suivre le lien suivant : https://www.banktrack.org/download/trust_us_were_equator_banks_part_ii/201124__part_ii_trust_us_were_equator_banks_1.pdf

La campagne contre la conversion des forêts au Cameroun

I. Campagne contre l'installation anarchique des agro industries

Le 11 Novembre 2019 le Premier Ministre Joseph DION NGUTE a signé le Décret N° 2019/4562 portant déclassement pour la production agricole d'une parcelle de forêt de 60 000 hectares autour du parc national de Campo Ma'an relevant du domaine privé de l'Etat pour la production agricole. Jadis, la parcelle forestière en question faisait partie de l'UFA 09-025, située dans la Région du Sud, Département de l'Océan, Arrondissements de Campo et Nyété d'une superficie de 88 147 hectares. Ce décret est intervenu à la suite de l'Avis au Public N° 0082/AP/MINFOF/DF/SDIAF/SC, publiée le 15 Mai 2019 et signé par le Ministre des Forêts et de la Faune (MINFOF), Monsieur Jules Doret NDONGO, portant déclassement d'une partie de l'UFA 09-025 pour la production agricole.

Au regard de cette situation plusieurs actions ont été menées :

- La mobilisation de la société civile autour d'une déclaration signée par plus de 40 organisations dans laquelle elles expriment leurs vives inquiétudes pour le déclassement de la forêt envisagée ;

- La mobilisation des médias (radio, Télé, presse écrite et cybernétique) pour une mission journalistique dans la zone de Campo et Nyété pour recueillir les avis des communautés riveraines qui s'inquiètent de la conversion de 60.000 Ha de forêt dans leur localité ;

- Elaboration et la publication d'une note d'analyse des illégalités⁴ dans la procédure de déclassement et de concession de 60.000 Ha de forêt pour la monoculture de palmier à huile au profit de CAMVERT à Campo et Nyété. Cette note a été vulgarisée dans les médias, les administrations sectorielles (MINFOF, MINEPDED, MINDCAF), les partenaires financiers et techniques, les communautés et les plateformes nationales et internationales dont GDA est membre.



⁴ Lire la note en suivant ce lien <http://gdacameroun.org/download/312/>

- L'information et la formation des communautés à travers des guides simplifiés sur la procédure de déclassement et de classement des forêts, d'attribution des concessions foncières et des impacts socio-environnementaux des plantations de palmiers à huile, ainsi que des réunions d'échanges avec les OSC locales de Kribi et les Chefs traditionnels de Campo ont permis de changer leur perception sur le projet Camvert, dans lequel ils voyaient au départ une source de développement. Aujourd'hui, les communautés ont compris que l'installation de Camvert dans leurs localités sera à l'origine de la perte de leurs droits fonciers traditionnels, de la pollution de leur cours d'eau, etc. Selon sa Majesté de Malaba, « l'installation d'une plantation de palmier à huile n'apporte pas le développement car c'est le gouvernement qui est chargé de mettre en place des infrastructures de développement dans une localité, si ce projet CAMVERT est accepté à Campo et Nyété, ils subiront les mêmes maux que les communautés autour de SOCAPALM ». La manière selon laquelle se fait l'installation des plantations agro-industrielles notamment le projet CAMVERT, qui ne respecte pas la léga-

lité, accentue la perte de la biodiversité, prive les communautés de leurs droits fonciers traditionnels nous a conduit à initier un vaste plaidoyer sur la nécessité du Cameroun de valider et de mettre en œuvre une stratégie nationale de l'huile de palme.

GDA a également partagé son expérience auprès des agro industries dans des fora au niveau africain et mondial. Il s'agit d'une part de sa participation du 26 et 27 octobre 2019 au Libéria au dialogue régional sur les réalisations, les défis, les perceptions et la voie à suivre des acteurs du secteur du palmier à huile en Afrique de l'Ouest, Sustainable Development Institute (SDI) au Libéria et d'autre part un Atelier à Kota Kinabalu en Malaisie sur le palmier à huile dont l'objectif était d'amener les acteurs publics, universitaires, et gouvernementaux qui travaillent sur le développement rural à partager leurs expériences et leurs expertises sur les impacts que subissent les communautés qui vivent autour du palmier à huile. Ces activités visent à influencer au niveau international les politiques de production de l'huile de palme, en les axant sur le respect de l'environnement et des droits des communautés.



II. Réflexion sur les pandémies émergentes et conversion des forêts au Cameroun : quels enjeux ?



Le 22 mai 2020 à l'occasion de la journée internationale de la biodiversité sur le thème « Nos solutions sont dans la nature », GDA dans le respect des mesures barrières à mobiliser des organisations de la société civile, des universitaires, des personnels de l'administration forestière et des médias autour d'un débat sur le lien entre la conversion des forêts et l'émergence des maladies zoonotiques, en pleine expansion du COVID-19 au Cameroun. Nous sommes arrivés à la conclusion que la déforestation réduit l'habitat des animaux, ce qui les rend vulnérables et facilite le contact homme-faune qui va fatale-

ment induire dans un futur proche la prolifération des maladies zoonotiques. Il est donc urgent de prendre des mesures durables pour stopper la conversion des forêts à des usages non forestiers. Cette action grâce à la communication mobilisée autour **a contribué à produire des arguments solides sur les dangers de la conversion des forêts ayant sans doute conduit le Chef de l'Etat à avoir une nouvelle vision sur le changement d'affectation des terres au Cameroun, en demandant au Premier Ministre de retirer le décret de classement de la forêt d'Ebo et d'y suspendre toute activité allant dans ce sens.**

Appui à la protection et promotion de la culture des Peuples Autochtones

I. Accès des communautés locales et autochtones aux produits forestiers non-ligneux (PFNL)

Bien que le secteur des PFNL reste l'un des plus importants secteurs en milieu rural dans lequel s'investissent plus de cinquante pour cent (50%) des populations riveraines pour assurer leur survie économique et leur développement, et malgré les nombreuses initiatives entreprises, on observe des contraintes persistantes qui retardent le développement optimal de cette filière, notamment en ce qui concerne les populations locales et autochtones. Cela compromet l'épanouissement de ces communautés rurales et les maintient dans une pauvreté ambiante. L'une des contraintes majeures aujourd'hui est liée aux barrières légales et institutionnelles. Récemment, deux importantes décisions ont été prises en ce sens, la décision N°0209/D/MINFOF/CAB et la décision N°0210/D/MINFOF/CAB du 26 avril 2019 l'une catégorisant les PFNL et l'autre fixant les modalités de collecte et de transport

des PFNL de type C. A l'analyse, bien que ces textes apportent des avancées significatives dans le secteur des PFNL, ils ne profitent pas aux communautés locales et autochtones.

Les limites majeures perçues dans ces textes sont entre autres la centralisation de la signature des documents (autorisation de collecte et lettre de voiture), le difficile accès aux documents de procédures, la validité des documents fixée à une année budgétaire, etc. Il est donc urgent de relire les textes susmentionnés pour assouplir le cadre juridique de collecte et de commercialisation des PFNL au profit des communautés locales et autochtones afin qu'elles puissent avoir un accès facile à la ressource et partant aux bénéfices. La note d'analyse nous a permis de mobiliser la société civile et des médias pour un plaidoyer en direction du MINFOF dans ce sens.

II. Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'action d'élevage spécifique pour les peuples autochtones Baka dans le Département du Haut-Nyong, Région de l'Est

Soucieux de réduire, puis de trouver des alternatives à la consommation de la viande de brousse par les peuples autochtones Baka autour de la réserve du Dja dans le Département du Haut-Nyong, nous avons saisi l'opportunité lancée par le PRODEL en 2018, pour élaborer un plan de développement de l'élevage au profit des peuples Baka dans le département du Haut-Nyong. De façon participative, nous avons élaboré le PPA assorti des micro-projets dans 19 communautés Baka du Haut-Nyong. 540 ménages bénéficiaires ont été identifiés ceci sur le critère principal qui est la volonté de pratiquer l'activité

établie par la construction des enclos ou abris pour les animaux. Comme étape clé dans le processus d'achat et de distribution, il est prévu des petites formations du début et tout au long de la croissance des animaux sur la nutrition, l'entretien desdits animaux. Malheureusement, le processus de distribution des actifs productifs n'a concerné que le village Djibot dans l'arrondissement d'Abong-Mbang. Depuis lors, les activités sont à l'arrêt du fait du donneur d'ordre avec pour conséquence la baisse de l'intérêt des bénéficiaires pour cette activité.

Contribution à la révision des grilles de légalité de l'APV FLEGT

Le processus de révision des grilles de légalité de l'Accord de Partenariat Volontaire sur l'Application des Réglementations Forestières, de la Gouvernance et des Echanges Commerciaux (APV-FLEGT) a été convenu par le Cameroun et l'Union Européenne dans le souci d'une meilleure applicabilité, tout en restant conforme à la réglementation en vigueur au Cameroun. Pour ce faire, il était nécessaire d'intégrer toutes les parties prenantes. Trois projets ont été financés par le Programme FAO UE FLEGT et portés par trois groupes d'acteurs que sont l'administration à travers le Ministère des forêts et de la faune (MINIFOF), le secteur privé (GFBC) et la société civile. Le projet « Appui à la participation de la société civile et des communautés forestières à la révision des grilles de légalité de l'APV-FLEGT » a été mis en œuvre par Green Development Advocates (GDA) en partenariat avec le Service d'Appui aux Initiatives Locales de Développement SAILD dont l'objectif était de renforcer la participation de la société civile dans le processus de révision des grilles de légalité.

La mise en œuvre du projet a permis d'élaborer une proposition consensuelle de nouvelles grilles de légalité. Lors des différents travaux des recommandations fortes ont été faites pour densifier le cadre réglementaire du secteur forestier. Ainsi, des négociations sont en cours pour élaborer les textes suivants :

1. Arrêté conjoint pour le transport des produits forestiers par train, conformément à l'article 127 (3) du Décret n° 95/531 ;
2. Arrêté portant sur l'instauration d'un modèle de rédaction des cahiers de charges prenant en compte les aspects sociaux ;
3. Décision portant sur la délivrance de l'attestation de respect des NIMF ;
4. Décision organisant la délivrance du certificat de recollement ;
5. Décision relative à la délivrance de l'Attestation de réalisation des œuvres sociales ;
6. Décision relative à la délivrance de l'Attestation

tion du respect de la localisation et des volumes autorisés dans l'exploitation des ARB et AEB ;

7. Décision portant sur la délivrance de l'Attestation de retour des documents sécurisés ;
8. Décision organisant la délivrance de l'attestation de respect des clauses des cahiers de charge ;
9. Et la circulaire sur le transport du bois de la deuxième, troisième et quatrième transformation du bois pour l'approvisionnement du marché local.

Projet d'Appui à la participation de la société civile et des communautés forestières à la révision des grilles de légalité de l'APV-FLEGT



Garantir les intérêts des communautés forestières à travers des grilles de légalité consensuelles.

La dynamique interne de GDA

En vue d'améliorer son efficacité, d'avoir une meilleure professionnalisation de son fonctionnement, de sa communication et de meilleures conditions de travail pour son staff, GDA a réalisé quelques actions à savoir :

- L'élaboration et l'adoption d'un Code éthique et de déontologie professionnelle ;

- L'élaboration et l'adoption d'une Politique genre, qui tous s'ajoutent au Manuel de procédure déjà existant ;
- La création d'un site web www.gdacameroon.org afin de rendre publiques toutes informations concernant l'organisation.

Toutes les réalisations ci-dessus mentionnées ont effectué grâce à la contribution d'un personnel dévoué.

NOMS	POSTION AU SEIN DE L'ORGANISATION
CHACGOM Aristide	Coordonnateur
FONGE Christaincia	Responsable administratif et financier
KAMENI Nelly Arielle	Assistant de projet
EKANE NKWELLE	Chef de projet
MBA MBIA Danielle	Assistant de projet
NGUENA MAWAMBA Carrele	Chef de projet
TSOGO Jean Henri	Chef de projet
NYAKO Zacharia	Chauffeur



Partenariats





**Green
Development
Advocates**

For a Green Congo Basin

P.O Box: 2969 Yaounde - Cameroon
Tel.: (+237) 222 20 80 59 / 679 65 85 15
E-mail: greendevadvocates@gmail.com
Web: www.gdacameroon.org